

# Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS (Allier)

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026 N° 2026-02**

L'An deux mil vingt-six, le trois mars, à vingt Heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS se sont réunis à la Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS sous la Présidence de Mme Elisabeth CUISSET, Maire.

La convocation a été faite le dix-huit février deux mil vingt-six.

**Étaient présents :** Mme CUISSET (Maire) – M. MEUNIER – Mmes GOULFERT – M. MERCIER – Mme CHALET – M. DUPONT – Mme BUISSON – M. RAMUS (Adjoints) – M. CASSIN – Mmes GOY – SAINT ANDRÉ – MM. BURGAT - POURTIER – RIGAUD – GUERRIER – Mme MATHE – M. RATINIER – Mme CRISTAU – M. GUYOT.

**A donné procuration :** Mme OLIVEIRA à M. CASSIN

**Étaient absents :** Mme CASSIN Laurence  
M. BOURDEAUX Lionel  
Mme DECOMBAT Mélanie

**Étaient excusés :** Mme COUPERIER Colette  
Mme MAMBIE Alexia  
M. MAYET Alexis  
M. LIOGIER Corentin

**Secrétaire de séance :** Mme Martine BUISSON

Ouverture de la séance à 20 h 30.

### **I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/2026**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 03 février 2026.

### **II. ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERCUES PAR LES ÉLUS LOCAUX**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente, à titre informatif, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.....

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

### **III. DECISIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire, par délibération n° 01 du 06 décembre 2022, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises depuis la dernière séance du conseil municipal :

- décision n° 2026-05 du 28 janvier 2026 – Contractualisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € avec la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, pour une durée de 12 mois à compter du 11/02/2026, au taux fixe de 2,65 %, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 09 décembre 2025 autorisant le principe de souscrire cette ligne de trésorerie.
- concession n° 3196 du 03 février 2026 – Acquisition d'un caveau double 4 corps – 50 ans – M. DURET Maxime
- concession n° 3197 du 03 février 2026 – Acquisition d'un cavurne – 15 ans – M. CLAIR Daniel.

### **Plan de financement SDE 03**

Mme le Maire rend également compte de la signature de deux plans de financement pour des travaux réalisés par le SDE 03 :

- Dissimulation des réseaux « Rue Pierre Sémard » tranche 2 :

Montant : 136 100 €  
Part SDE 03 : 95 270 €  
Part communale : 40 830 € (étalement sur 5 ans)

- Renouvellement éclairage public « Rue Pierre Sémard » :

Montant : 23 945 €  
Part SDE 03 : 19 156 €  
Part communale : 4 789 €

## **IV. BUDGETS COMMUNAUX – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57**

### **1) Application de la fongibilité des crédits** (délibération n° 01)

Le conseil municipal autorise Mme le Maire, à l'unanimité, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Mme le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

## **V. AFFAIRES BUDGÉTAIRES**

### **A. Budget principal**

#### **1) Compte financier unique 2025** (délibération n° 02)

Le doyen de l'assemblée délibérante, M. Alain CASSIN, procède au recueil du vote.

Le conseil municipal arrête, à l'unanimité, le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025, présenté par Monsieur le Trésorier Municipal et Madame le Maire, qui se retire au moment du vote, aux sommes suivantes :

#### Section de fonctionnement

3 681 693,04 € pour les dépenses  
4 259 681,50 € pour les recettes

#### Section d'investissement

2 073 991,38 € pour les dépenses  
1 483 083,74 € pour les recettes

#### **2) Affectation des résultats** (délibération n° 03)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'affectation des résultats au budget primitif 2026 comme suit :

- article 1068 Recettes	577 988,46 €
- article 002 Recettes	Néant
- article 001 Dépenses	590 907,64 €

#### **3) Vote des taux des taxes** (délibération n° 04)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	13,25 %
Taxe sur le foncier non bâti	40,91 %
Taxe sur le foncier bâti	45,75 %

#### **4) Actualisation de différents tarifs**

##### **▪ Tarifs cimetières** (délibération n° 05)

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs applicables dans les cimetières, à compter du 15 avril 2026, comme suit :

#### **Concessions pleine terre (2 m²) :**

* <u>15 ans</u> :	2 corps : 104 €
	3 corps : 145 €
	4 corps : 203 €

* <u>30 ans</u> :	2 corps : 321 €
	3 corps : 474 €
	4 corps : 635 €
* <u>50 ans</u> :	2 corps : 538 €
	3 corps : 807 €
	4 corps : 1 081 €

**Concessions caveaux :**

* <u>simples (2,75 m<sup>2</sup>) (+ taxes) :</u>	30 ans	50 ans
	2 corps : 562 €	942 €
	3 corps : 832 €	1 411 €
	4 corps : 1 122 €	1 892 €
* <u>doubles (5 m<sup>2</sup>) (+ taxes) :</u>		
	2x2 corps : 1 018 €	1 716 €
	2x3 corps : 1 506 €	2 552 €
	2x4 corps : 2 076 €	3 425 €

**Columbarium :**

<u>une case</u> :	15 ans : 665 €
	30 ans : 1 000 €
	50 ans : 1 333 €

**Cavernes :**

	15 ans : 493 €
	30 ans : 735 €
	50 ans : 985 €

**Carré enfants** : concessions perpétuelles – Inhumations jusqu'à 7 ans : gratuit

**Taxe d'exhumation** : 66 €

**Vacation de Police Municipale** : 20 €

**Dépositaire :**

- moins d'un mois : 37 €
- par jour, au-delà : 2 €

**Fourniture et pose d'une plaque gravée au Jardin du Souvenir** : 35 €

**Plaque de recouvrement columbarium (en cas de rétrocession)** : 216 €

- Portage de repas à domicile (délibération n° 06)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'augmentation du tarif de portage de repas à domicile à 8,90 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

- Participation aux frais de carburant du minibus mis à disposition des associations (délibération n° 07)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le maintien du montant de la participation facturée aux associations utilisatrices du minibus à 25 € les 100 km.

- Location de l'Espace culturel Fernand Raynaud et de l'Espace du Levrault (délibération n° 08)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le maintien des tarifs de location des salles municipales et la modification des modalités de tarification pour certains organismes, comme suit :

	ECFR	Espace du Levrault
✓ Associations, comités d'entreprise et organismes divers de la commune..... Office de réchauffage.....	180 € 80 €	130 € 80 €
✓ Associations, comités d'entreprise et organismes divers extérieurs de la commune..... Office de réchauffage.....	480 € 80 €	380 € 80 €
✓ Pour les particuliers de la commune..... Office de réchauffage.....	280 € 80 €	230 € 80 €

✓ Pour les particuliers extérieurs à la commune..... Office de réchauffage.....	480 € 80 €	380 € 80 €
✓ Par jour de location supplémentaire d'utilisation sauf répétitions, il sera demandé 50 % du tarif journalier de location		
✓ Caution : pour l'entretien : 100 € et pour les locaux : 400 €		
✓ Une gratuité sera accordée aux associations de la commune, une fois par an, pour l'une des deux salles, dans le cadre d'une manifestation à but lucratif, ainsi que la mise à disposition gratuite dans le cadre de manifestations non lucratives.		
✓ La gratuité sera accordée aux associations, comités d'entreprise et organismes divers de la commune, aux syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, pour l'organisation de leurs manifestations à but non lucratif mais l'utilisation de l'office sera facturée au tarif approuvé annuellement par le conseil municipal		

▪ **Autres tarifs** (délibération n° 09)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs suivants actuellement en vigueur :

- Location des tentes de réception aux organismes extérieurs à la commune (comprend le transport, le montage et démontage) :
  - Grande tente : 800 €
  - Petite tente : 500 €
- Encarts publicitaires du bulletin municipal :
  - 1 page : 880 €
  - ½ page : 440 €
  - ¼ page : 220 €
  - 1/8<sup>e</sup> page : 110 €
  - 1/16<sup>e</sup> page : 55 €
- Droits de place pour les commerçants et attractions :
  - Commerçants non sédentaires : 0,86 € le mètre linéaire par 3 mètres de profondeur (tarif minimal pour un étal)
  - Attractions foraines : 0,28 € le m<sup>2</sup>
  - Fête patronale : 0,50 € le m<sup>2</sup> pour 3 jours
- Cartes de pêche pour le plan d'eau communal : 20 €
- Location du podium (transport et montage) : 300 €
- Location du gymnase : 350 €/jour pour les associations et organismes extérieurs à la commune.

**5) Vote des subventions** (délibération n° 10)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, à l'exception des conseillers municipaux suivants qui n'ont pas pris part au vote : Mmes BUISSON, CHALET et SAINT ANDRE pour l'Association d'Aide à Domicile, Mme CRISTAU et M. GUYOT pour les Amis du Passé, M. DUPONT et Mme OLIVIERA pour la Maison des Jeunes, M. RIGAUD pour le Tennis de Table, l'attribution d'une subvention aux associations dont la liste et le montant sont détaillés dans « l'état des subventions » du budget primitif 2026.

**6) Budget primitif 2026** (délibération n° 11)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement

4 075 959 € dont 420 454 € de prélèvement pour la section d'investissement

Section d'investissement

3 710 456,35 €

et approuve, à l'unanimité, en section d'investissement, les avances remboursables suivantes afin d'assurer l'équilibre budgétaire des budgets annexes :

Budget annexe Lotissement Les Justices .....	1 569 €
Budget annexe ZACOM Les Justices .....	3 776 €
Budget annexe Lotissement Les Vignauds .....	655 €
	6 000 €

## **B. Budget annexe LOTISSEMENT Les Justices**

### **1) Compte financier unique 2025**

*Mme le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, une grave panne informatique ayant paralysé le logiciel de gestion comptable du Service de Gestion Comptable pendant une dizaine de jours, nous ne disposons pas à la date du conseil municipal du CFU définitif pour ce budget annexe. Son vote interviendra donc lors d'une prochaine séance du conseil municipal.*

*Cependant, Monsieur le Trésorier Municipal nous a confirmé que l'affectation des résultats et le vote du budget primitif pouvaient être réalisés.*

### **2) Affectation des résultats (délibération n° 12)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats au budget primitif 2026 comme suit :

- article 1068 Recettes	Néant
- article 002	Néant
- article 001 Dépenses	Néant

### **3) Budget primitif 2026 (délibération n° 13)**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026, arrêté aux sommes suivantes :

#### Section de fonctionnement

1 569 € en dépenses et en recettes

#### Section d'investissement

1 569 € en dépenses et en recettes

et dit qu'afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de ce budget annexe de stock de terrains, il est nécessaire que le budget primitif principal 2026 abonde une avance remboursable s'élevant à 1 569 €.

## **C. Budget annexe ZACOM Les Justices**

### **1) Compte financier unique 2025**

*Mme le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, une grave panne informatique ayant paralysé le logiciel de gestion comptable du Service de Gestion Comptable pendant une dizaine de jours, nous ne disposons pas à la date du conseil municipal du CFU définitif pour ce budget annexe. Son vote interviendra donc lors d'une prochaine séance du conseil municipal.*

*Cependant, Monsieur le Trésorier Municipal nous a confirmé que l'affectation des résultats et le vote du budget primitif pouvaient être réalisés.*

### **2) Affectation des résultats (délibération n° 14)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats au budget primitif 2026 comme suit :

- article 1068 Recettes	Néant
- article 002	Néant
- article 001 Dépenses	Néant

### **3) Budget primitif 2026 (délibération n° 15)**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026, arrêté aux sommes suivantes :

#### Section de fonctionnement

3 776 €

#### Section d'investissement

3 776 €

et dit qu'afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de ce budget annexe de stock de terrains, il est nécessaire que le budget primitif principal 2026 abonde une avance remboursable s'élevant à 3 776 €.

## **D. Budget annexe Lotissement Les Vignauds**

### **1) Compte financier unique 2025**

*Mme le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, une grave panne informatique ayant paralysé le logiciel de gestion comptable du Service de Gestion Comptable pendant une dizaine de jours, nous ne disposons pas à la date du conseil municipal du CFU définitif pour ce budget annexe. Son vote interviendra donc lors d'une prochaine séance du conseil municipal.*

*Cependant, Monsieur le Trésorier Municipal nous a confirmé que l'affectation des résultats et le vote du budget primitif pouvaient être réalisés.*

### **2) Affectation des résultats (délibération n° 16)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats au budget primitif 2026 comme suit :

- article 1068 Recettes	Néant
- article 002	Néant
- article 001 Dépenses	Néant

### **3) Budget primitif 2026 (délibération n° 17)**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026, arrêté aux sommes suivantes :

#### Section de fonctionnement

655 €

#### Section d'investissement

655 €

et dit qu'afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de ce budget annexe de stock de terrains, il est nécessaire que le budget primitif principal 2026 abonde une avance remboursable s'élevant à 655 €.

## **VI. PERSONNEL**

### **1) Modification du tableau des effectifs (délibération n° 18)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026
- la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter de la même date et dit que les crédits nécessaires seront prévus budget principal.

### **2) Création d'un emploi non permanent – CTINA (délibération n° 19)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet qui sera pourvu par un agent contractuel de droit public pour assurer des travaux liés à un accroissement saisonnier d'activité au Centre Technique Intercommunal.

L'agent sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique correspondant à l'indice brut 367 et sera recruté pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 septembre 2026.

Le conseil municipal précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal et que le coût de ce contrat à durée déterminée sera financé par les 4 communes comme suit :

- Billy : 50 %
- Magnet : 16,67 %
- Seuillet : 16,67 %
- Saint-Germain-des-Fossés : 16,66 %.

## **VII. CONVENTIONS**

### **1) Convention d'occupation du domaine public – VICHY OMBRIÈRE (délibération n° 20)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention avec la société Vichy Ombrières prévoyant les modalités d'occupation du domaine public dans le cadre de la construction d'un nouveau hangar au Domaine de l'Horloge qui permettra d'abriter le matériel nautique de la base de loisirs, et autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rattachant.

### **2) Convention d'occupation du domaine public – DREAL Centre Val de Loire (délibération n° 21)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention avec la DREAL Centre de Val de Loire dans le cadre de ses missions de surveillance, de prévision et de transmission d'informations hydrométriques et météorologiques. A ce titre, elle souhaite installer différents dispositifs vers la passerelle se situant entre le

quai du Mourgon et la rue Pierre Sémard. Ce dispositif permettra à la commune de recevoir les informations VIGICRUES en cas de montée des eaux du Mourgon.

Le conseil municipal autorise également Mme le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

**3) Convention de partenariat avec le SDE 03 dans le cadre du projet européen BAOBAP (délibération n° 22)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention avec le Syndicat Département d'Énergie de l'Allier qui permettra à la commune de bénéficier d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique de ses bâtiments publics, et autorise Mme le maire à signer ladite convention et tous documents s'y rattachant.

**4) Convention de mise à disposition d'un agent auprès de Vichy Communauté (délibération n° 23)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe de mise à disposition de Mme Estelle GADET, adjoint d'animation territorial, auprès de Vichy Communauté dans le cadre de sa formation BAFD au mois de juillet 2026 et la convention à intervenir, et, autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rattachant.

**VIII. URBANISME**

**1) Rétrocession de parcelles non bâties par EVOLEA au profit de la commune (délibération n° 24)**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la rétrocession à l'euro symbolique par le bailleur social EVOLEA à la commune des parcelles cadastrée AE 642 et AE 646 afin de régulariser l'emprise du parking communal réalisé à proximité des logements nouvellement créés Rue Pierre Sémard/Quai du Mourgon et l'intégration desdites parcelles dans le domaine public communal, et, autorise Mme le Maire à signer l'acte à intervenir et tous documents s'y rapportant.

**IX. AFFAIRES FINANCIÈRES**

**1) Tarif de rémunération – Mise sous pli de la propagande électorale (délibération n° 25)**

Dans le cadre de l'organisation des prochaines élections municipales, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le tarif forfaitaire de 100 € afin de rémunérer les agents municipaux ayant participé à la mise sous pli de la propagande électorale et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

**X. TARIFS COMMUNAUX**

**1) Concession de service public – Base de Loisirs Jalicot et Domaine de l'Horloge – Fixation des tarifs 2026 (délibération n° 26)**

Dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de la base nautique et du Domaine de l'Horloge, le conseil municipal approuve les tarifs applicables à compter de la saison 2026 comme indiqué ci-dessous :

BOISSONS DOMAINE DE L'HORLOGE ET BASE NAUTIQUE		TARIFS 2025	TARIFS 2026			
			Tarifs HT	TVA 10 %	TVA 20 %	Tarifs TTC
SOFT coca/coca zéro/fuzetea/orangina/schweppes agrum/oasis	33 cl	3,50 €	2,73 €	0,27 €		3,00 €
SIROP A L'EAU	33 cl	2,50 €	2,27 €	0,23 €		2,50 €
EAU PLATE/GAZEUSE	50 cl	3,00 €	1,82 €	0,18 €		2,00 €
GRANINI JUS	25 cl	3,50 €	3,18 €	0,32 €		3,50 €
CAFÉ EXPRESSO		1,80 €	1,45 €	0,15 €		1,60 €
CAFÉ LONG			1,82 €	0,18 €		2,00 €
INFUSION/THE		2,50 €	2,27 €	0,23 €		2,50 €
RED BULL original/abricot/coca/myrtille/pastèque		4,00 €	3,64 €	0,36 €		4,00 €
COCKTAILS SANS ALCOOL	25 cl	5,00 €	6,36 €	0,64 €		7,00 €
<b>ALCOOL -18°</b>						
Bière pression blonde Pelforth	25 cl	3,50 €	2,92 €		0,58 €	3,50 €
	50 cl	6,50 €	5,42 €		1,08 €	6,50 €
Picon bière (Pelforth)	25 cl		3,33 €		0,67 €	4,00 €
	50 cl		5,83 €		1,17 €	7,00 €
Bière pression Pelforth sirop	25 cl		3,08 €		0,62 €	3,70 €
	50 cl		5,58 €		1,12 €	6,70 €
Bière pression blanche Affligem	25 cl	4,50 €	3,75 €		0,75 €	4,50 €
Bière pression spéciale Affligem	50 cl	8,00 €	6,25 €		1,25 €	7,50 €
Monaco	25 cl		3,17 €		0,63 €	3,80 €
	50 cl		5,67 €		1,13 €	6,80 €
Panaché	25 cl		2,75 €		0,55 €	3,30 €
	50 cl		5,00 €		1,00 €	6,00 €
Vin rouge/vin blanc/vin rosé au verre entrée de gamme	12 cl	4,00 €	3,33 €		0,67 €	4,00 €
Vin rouge/vin blanc/vin rosé à la bouteille entrée de gamme	75 cl	20,00 €	16,67 €		3,33 €	20,00 €
Vin rouge/vin blanc/vin rosé au verre supérieur	12 cl	5,00 €	4,17 €		0,83 €	5,00 €
Vin rouge/vin blanc/vin rosé à la bouteille supérieur	75 cl	25,00 €	20,83 €		4,17 €	25,00 €
Vin rouge/vin blanc/vin rosé exception au verre	12 cl	6,00 €	5,00 €		1,00 €	6,00 €
Vin rouge/vin blanc/vin rosé exception à la bouteille	75 cl	30,00 €	25,00 €		5,00 €	30,00 €
Champagne au verre	12 cl	9,00 €	8,33 €		1,67 €	10,00 €
Champagne à la bouteille	75 cl	54,00 €	45,00 €		9,00 €	54,00 €
Crémant au verre	12 cl	3,70 €	3,67 €		0,73 €	4,40 €
Crémant à la bouteille	75 cl	22,00 €	18,33 €		3,67 €	22,00 €
<b>ALCOOL +18°</b>						
Ricard/whisky/rhum/jet 27	4 cl	4,00 €	3,33 €		0,67 €	4,00 €
Whisky coca/rhum coca	33 cl	6,00 €	5,00 €		1,00 €	6,00 €
COCKTAILS AVEC ALCOOL	20 cl	8,00 €	7,50 €		1,50 €	9,00 €

RESTAURATION DOMAINE DE L'HORLOGE ET BASE NAUTIQUE		TARIFS 2025	TARIFS 2026			
			Tarifs HT	TVA 10 %	TVA 20 %	Tarifs TTC
PLANCHE CHARCUTERIE FROMAGE		12,00 €	13,64 €	1,36 €		15,00 €
POKE BOWLS	poulet	13,00 €	11,82 €	1,18 €		13,00 €
	nems	13,00 €	11,82 €	1,18 €		13,00 €
	saumon	15,00 €	13,64 €	1,36 €		15,00 €
FINGERS FOOD	6 pièces	7,00 €	6,36 €	0,64 €		7,00 €
Planche finger food		15,00 €	13,64 €	1,36 €		15,00 €
Sucette			0,91 €	0,09 €		1,00 €
MENU ENFANT jusqu'à 10 ans (aiguillette de poulet - frites - mister freeze - capri sun)		8,00 €	8,18 €	0,82 €		9,00 €
ASSIETTE (burger/bbq avec frite et salade)		12,00 €	10,91 €	1,09 €		12,00 €
DESSERT (pâtisserie - tiramisu - glace - crème dessert - .....)		3,00 €	2,73 €	0,27 €		3,00 €
PETITE FAIM (chips - pringles - cacahuètes - bretzels - ....)		2,00 €	1,82 €	0,18 €		2,00 €
FRITES		2,00 €	2,27 €	0,23 €		2,50 €
HOT DOG - CROQUE MONSIEUR		4,00 €	4,55 €	0,45 €		5,00 €
PANINI		5,00 €	5,45 €	0,55 €		6,00 €
PIZZA - TARTE FLAMBEE avec salade verte			5,45 €	0,55 €		6,00 €
CRÊPE SALEE avec salade			5,45 €	0,55 €		6,00 €
CRÊPE (Nature, sucrée ou nutella)			2,73 €	0,27 €		3,00 €
SALADE COMPOSEE			11,82 €	1,18 €		13,00 €
SORBET - GLACE A L'EAU		1,80 €	2,27 €	0,23 €		2,50 €
GLACE A L'ITALIENNE			3,18 €	0,32 €		3,50 €
CÔNE ET GLACE MAGNUM		3,00 €	2,91 €	0,29 €		3,20 €
Menu spécial	entrée/plat plat/dessert	18,00 €	16,36 €	1,64 €		18,00 €
	entrée/plat/ dessert	23,00 €	20,91 €	2,09 €		23,00 €
Menu de fête	entrée/plat plat/dessert	22,00 €	20,00 €	2,00 €		22,00 €
	entrée/plat/ dessert	26,00 €	23,64 €	2,36 €		26,00 €
GITES		TARIFS 2025	TARIFS 2026			
			Tarifs HT	TVA 10 %	TVA 20 %	Tarifs TTC
4 personnes (nuitée)	01/10 au 31/03	90,00 €	75,00 €			75,00 €
	01/04 au 30/09	120,00 €	90,00 €			90,00 €
8 personnes (nuitée)	01/10 au 31/03	160,00 €	160,00 €			160,00 €
	01/04 au 30/09	230,00 €	230,00 €			190,00 €
Location salle de réception à la journée		300,00 €	300,00 €			300,00 €
Privatisation du site (domaine de l'horloge + 3 gites) V/S/D		1 800,00 €	1 800,00 €			1 800,00 €
LOCATION MATERIEL NAUTIQUE		TARIFS 2025	TARIFS 2026			
			Tarifs HT	TVA 10 %	TVA 20 %	Tarifs TTC
PEDALO 2 PLACES	1/2 heure	10,00 €	8,33 €		1,67 €	10,00 €
	1 heure	15,00 €	12,50 €		2,50 €	15,00 €
	2 heures	25,00 €	20,83 €		4,17 €	25,00 €
	3 heures	35,00 €	29,17 €		5,83 €	35,00 €
PEDALO 5 PLACES	1/2 heure	15,00 €	12,50 €		2,50 €	15,00 €
	1 heure	20,00 €	16,67 €		3,33 €	20,00 €
	2 heures	30,00 €	25,00 €		5,00 €	30,00 €
	3 heures	40,00 €	33,33 €		6,67 €	40,00 €
PADDLE 8 PLACES	1/2 heure	25,00 €	20,83 €		4,17 €	25,00 €
	1 heure	40,00 €	33,33 €		6,67 €	40,00 €
	2 heures	55,00 €	45,83 €		9,17 €	55,00 €
	3 heures	75,00 €	62,50 €		12,50 €	75,00 €
PADDLE 1 PLACE	1/2 heure	6,00 €	5,00 €		1,00 €	6,00 €
	1 heure	10,00 €	8,33 €		1,67 €	10,00 €
	2 heures	15,00 €	12,50 €		2,50 €	15,00 €
	3 heures	20,00 €	16,67 €		3,33 €	20,00 €
PADDLE 5 PLACES	1/2 heure	20,00 €	16,67 €		3,33 €	20,00 €
	1 heure	35,00 €	29,17 €		5,83 €	35,00 €
	2 heures	50,00 €	41,67 €		8,33 €	50,00 €
	3 heures	70,00 €	58,33 €		11,67 €	70,00 €
WATER BIKE 1 PLACE	1/2 heure	6,00 €	5,00 €		1,00 €	6,00 €
	1 heure	10,00 €	8,33 €		1,67 €	10,00 €
	2 heures	15,00 €	12,50 €		2,50 €	15,00 €
	3 heures	20,00 €	16,67 €		3,33 €	20,00 €
WATER BIKE 2 PLACES	1/2 heure	10,00 €	8,33 €		1,67 €	10,00 €
	1 heure	15,00 €	12,50 €		2,50 €	15,00 €
	2 heures	25,00 €	20,83 €		4,17 €	25,00 €
	3 heures	35,00 €	29,17 €		5,83 €	35,00 €
KAYAK	1/2 heure	7,00 €	5,83 €		1,17 €	7,00 €
	1 heure	10,00 €	8,33 €		1,67 €	10,00 €
	2 heures	15,00 €	12,50 €		2,50 €	15,00 €
	3 heures	20,00 €	16,67 €		3,33 €	20,00 €

### Discours de fin de mandat de Mme le Maire

« Je remercie l'ensemble des élus du groupe majoritaire qui s'est impliqué tout au long de ces 6 années.

Ce début de mandat a été très compliqué et complètement inattendu :

- le Covid a nécessité la mise en place de communication, d'un centre de vaccination et d'astreintes  
- la contestation du résultat des élections au Tribunal administratif par le groupe d'opposition 3 jours après le scrutin a été déboutée. Pourquoi autant de haine au moment où nous devons faire face à la pandémie.

Mais nous avons résisté à toutes ses difficultés et même redoublé d'énergie.

Des réalisations exceptionnelles ont vu le jour :

- la voie verte
- la base de loisirs, le Domaine de l'Horloge
- la revitalisation du centre bourg
- la création du pôle santé. Nous comptons 34 professionnels de santé sur notre commune.
- le réaménagement de la Place Monseigneur Cueillat
- la réhabilitation des logements sociaux aux Vignauds, rue Emile Guillaumin et la création de 9 nouveaux logements rue Pierre Sépard
- la poursuite de la vente de terrains au lotissement Les Moulières
- la mise en place de la cantine à 1 €
- la lutte contre les fermetures de classes
- le développement de nombreuses actions dans le domaine social
- la lutte contre le changement climatique avec un programme LED ambitieux ; jamais autant de végétaux et d'arbres n'ont été plantés
- un programme culturel et d'animations très fourni, ouvert à tous, avec notamment le spectacle Bourdonner en Bourbonnais
- la démarche UNESCO
- le soutien aux associations
- la reprise du jumelage
- le passage de la flamme olympique
- l'apaisement de la ville en limitant à 30 la traversée de notre ville et l'achat d'un radar pédagogique
- une communication interne intensifiée
- une gestion budgétaire rigoureuse sans augmenter les taxes
- la mobilisation de tous nos partenaires sans lesquels nous n'aurions pas pu réaliser tous ces investissements
- la création de France Services et du service de délivrance des cartes d'identité et passeports....

Tout cela n'aurait pu se faire sans votre engagement et votre mobilisation sans faille durant 6 ans. La majorité a toujours été à mon écoute et a toujours voté à l'unanimité.

Merci aussi à tous les personnels et les chefs de service en premier à notre DGS, Christine Cornil sans lesquels les services ne pourraient pas fonctionner.

En conclusion, cette mandature démarrerait mal mais au fond elle a été plutôt exceptionnelle.

Je formule le vœu que tous ceux qui ne repartent pas dans l'aventure en 2026 se souviennent des belles années passées ensemble et soient fiers d'avoir développé et fait avancer Saint-Germain-des-Fossés. Je vous remercie. »

Fin de séance à 21 h 30.